

PARCOURS EDUCATIF SANTE

IDENTIFIER LE PARCOURS EDUCATIF SANTE / Projet Etablissement 2017 2019

Le parcours éducatif de santé sera structuré autour de trois axes *circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016*

- **l'éducation à la santé**, fondée sur le développement des CPS compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- **la prévention** : conduites à risques, conduites addictives, etc. ;
- **la protection de la santé** : environnement favorable à la santé et au bien-être

Intégration du parcours éducatif santé dans le projet d'établissement

1 - Traçabilité du parcours de l'élève pour lui-même et sa famille

- la certification
- les compétences psychosociales et le curriculum / compétences du socle commun
- les outils numériques : FOLIOS, PRONOTE
- le site du lycée

2 - Support pédagogique : la PSE Prévention en Santé et Environnement

L'enseignement de la Prévention Santé Environnement intègre

- l'éducation à la santé
- l'enseignement en Santé et Sécurité au Travail.
- certification SST Sauveteur Secouriste du Travail
- certification PRAP Prévention des Risques liés aux Activités Physiques

Pour les compétences mises en œuvre, se référer aux référentiels des diplômes Bac Pro, CAP et des référentiels de certification SST et PRAP

3 - Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté *circulaire n° 2016-114 du 10-8-2016*

Mise en place d'actions ponctuelles de type « évènementiel », en réponse à des demandes spécifiques de la communauté éducative et/ou en complément des enseignements pédagogiques.

Liste des actions : voir compte rendu du CESC (exemples : forum « autour du handicap », forum « s'informer pour agir », ...)

4 - Certification en Santé et Sécurité au Travail

Très peu d'élèves entrants sont formés au PSC1. Utilisation de l'Accompagnement Personnalisé pour permettre la certification SST exigée en CAP et la certification PRAP des métiers du BTP et commerce, en complément de la PSE.

5 - Elaboration du DUER Document Unique pour l'Evaluation des Risques

Le DUER est par la Commission Hygiène et Sécurité du Lycée. Le repérage des situations dangereuses et proposition de mesures de sécurité des personnels est transférable au niveau des élèves.

6 – Visite médicale des élèves

Visite par le médecin scolaire des élèves (*ex : autorisation de travail sur machine dangereuse pour l'atelier et les PFMP, repérage des élèves ayant des besoins spécifiques pour leur scolarité, lien avec la famille...*)

7 – Suivi médical spécifique de certains élèves

Mise en place de PAP, ...